

## Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 - Ville d'Orgères

	Prix HT	Unité	TVA
<b>Distribution de l'Eau</b>			
Abonnement eau (part distributeur) - Local à Usage d'Habitation	9,29	Par semestre	5,5%
Abonnement eau (part distributeur) - Autres Abonnés	17,06	Par semestre	5,5%
Abonnement eau (part distributeur) - Immeuble Collectif de Logement	17,17	Par semestre	5,5%
<b>Consommation eau (part distributeur) - Local à Usage d'Habitation :</b>			
- De 0 à 10 m <sup>3</sup>	0,0000	Le m <sup>3</sup>	5,5%
- De 11 à 100 m <sup>3</sup>	0,9034	Le m <sup>3</sup>	5,5%
- De 101 à 150 m <sup>3</sup>	1,0583	Le m <sup>3</sup>	5,5%
- 151 m <sup>3</sup> et plus	1,4065	Le m <sup>3</sup>	5,5%
Consommation eau (part distributeur) - Autres Abonnés	0,8890	Le m <sup>3</sup>	5,5%
Consommation eau (part distributeur) - Immeuble Collectif de Logement	0,9678	Le m <sup>3</sup>	5,5%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) - Tous usagers	0,0370	Le m <sup>3</sup>	5,5%
Abonnement eau (part Collectivité) - Local à Usage d'Habitation	7,450	Par semestre	5,5%
Abonnement eau (part Collectivité) - Autres Abonnés	4,185	Par semestre	5,5%
Abonnement eau (part Collectivité) - Immeuble Collectif de Logement	4,305	Par semestre	5,5%
<b>Consommation eau (part Collectivité) - Local à Usage d'Habitation :</b>			
- De 0 à 10 m <sup>3</sup>	0,0000	Le m <sup>3</sup>	5,5%
- De 11 à 100 m <sup>3</sup>	0,6686	Le m <sup>3</sup>	5,5%
- De 101 à 150 m <sup>3</sup>	0,5867	Le m <sup>3</sup>	5,5%
- 151 m <sup>3</sup> et plus	0,3877	Le m <sup>3</sup>	5,5%
<b>Consommation eau (part Collectivité) - Autres Abonnés :</b>			
- De 0 à 1 000 m <sup>3</sup>	0,6589	Le m <sup>3</sup>	5,5%
- 1 001 m <sup>3</sup> et plus	0,5296	Le m <sup>3</sup>	5,5%
Consommation eau (part Collectivité) - Immeuble Collectif de Logement	0,5349	Le m <sup>3</sup>	5,5%
Consommation eau (part SMG35) - Tous usagers	0,1700	Le m <sup>3</sup>	5,5%
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>			
<b>Consommation assainissement (Part Rennes Métropole) - Local à Usage d'Habitation :</b>			
- De 0 à 10 m <sup>3</sup>	0,0000	Le m <sup>3</sup>	0%
- De 11 à 100 m <sup>3</sup>	1,6200	Le m <sup>3</sup>	0%
- De 101 à 150 m <sup>3</sup>	1,6800	Le m <sup>3</sup>	0%
- 151 m <sup>3</sup> et plus	2,0000	Le m <sup>3</sup>	0%
Consommation assainissement (Part Rennes Métropole) - Autres Abonnés	1,5700	Le m <sup>3</sup>	0%
Consommation assainissement (Part Rennes Métropole) - Immeuble Collectif de Logement	1,5600	Le m <sup>3</sup>	0%
<b>Assainissement Non Collectif</b>			
Redevance annuelle Assainissement Non Collectif	22,0000	Par an	0%
<b>Organismes Publics</b>			
Redevance pollution de l'eau (Agence de l'eau) - Tous usagers	0,3000	Le m <sup>3</sup>	5,5%
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau) - Tous usagers	0,1500	Le m <sup>3</sup>	0%
<b>Autres - Toute catégorie d'usagers</b>			
Frais d'accès au service	33,76	-	10%
Frais de relève exceptionnelle	39,89	-	10%
Fermeture du robinet sous bouche à clé	39,89	-	10%
Réduction, interruption, remise en service de l'alimentation en eau	39,89	-	10%
Ouverture, fermeture ou réouverture du branchement	39,89	-	10%
Frais de vérification d'un compteur expertise	142,19	-	20%
Frais à la charge de l'utilisateur - Pénalité pour 1 <sup>ère</sup> relance	5,00	-	0%
Frais à la charge de l'utilisateur - Pénalité pour 2 <sup>ème</sup> relance	5,00	-	0%

### Prestations sur prix unitaires du bordereau des prix annexé au contrat de délégation de service public :

Ce bordereau peut être consulté auprès du Distributeur sur simple demande.

Les tarifs sont fixés par le contrat de délégation de service public conclu entre la Collectivité Eau du Bassin Rennais et le distributeur d'eau (SPL Eau du Bassin Rennais) et sont révisés par application de la formule de variation prévue par le contrat de délégation de service public.

### Dispositif pour les familles nombreuses :

Chaque famille nombreuse, ayant au moins 3 enfants à charge, abonnée au service de l'eau, peut faire une demande d'attribution à la SPL Eau du Bassin Rennais d'un chèque-eau d'un montant de 30 euros par an et par enfant, à compter du 3<sup>ème</sup> enfant.

Les modalités de demande de l'aide sont tenues à la disposition des abonnés par le service des usagers de la SPL Eau du Bassin Rennais.